

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 27 novembre 2019 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 19 novembre 2019 ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 20 sur lesquels il y avait 13 présents, à savoir :

M.Fréchet Président, MM.Marcuccilli,Thirouin, Vice Présidents, MM.Dru,Desbenoit,Couty,Villemagne,Dumas, Astier,Meunier,Lagarde,Mme Fillon Délégués titulaires Délégué suppléant M.Martin.

Absents avec excuses : MM. Bost,Ciron, Couturier,Thivend,Prunet,Jevaudan,Detour,Grouiller.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M.Couturier	M.Fréchet

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

N°2019-45

**LIGNE DE CREDIT DE
TRESORERIE**

EMPRUNTS

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

En décembre 2018, Roannaise de l'Eau a contracté deux lignes de crédit de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € (marge 0,50% sur EURIBOR 3 MOIS) avec CA CIB banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole Loire Haute Loire, et de 1 000 000 € avec La Banque Postale (marge de 0,26% sur Eonia flooré).

Ces lignes de crédit de trésorerie sont conclues pour un an, et prendront fin le 31 décembre 2019 et le 06 janvier 2020. La consultation pour le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie 2020 a été lancée auprès de divers organismes bancaires pour validation au Comité Syndical du 27 novembre 2019.

Cette consultation a été lancée auprès du Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, la Banque Postale, la Banque Populaire, et la Société Générale pour un montant maximal de 4 000 000 € en privilégiant les critères suivants :

- L'index et la marge
- La réactivité sur le déblocage des fonds
- Les commissions (engagement et commission de non utilisation)
- Le calcul de décompte des intérêts

Quatre banques ont répondu Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche. Une offre a été écartée, celle de la Caisse d'Epargne compte tenu de leur marge plus élevée de 0,85% et la Société Générale a répondu négativement.

Les deux autres banques ont répondu avec les propositions suivantes :

Crédit Agricole :

- Euribor 3 mois avec marge de 0.45% (index flooré)
- Commission d'engagement : 3 200 €
- Commission de non utilisation : 0,05%

La Banque Postale :

- Eonia avec marge de 0,39% (index flooré)
- Commission d'engagement : 4 000 €
- Commission de non utilisation :
 - o 0,00% si le taux de non utilisation constaté quotidienne est inférieur ou égal à 50,00%
 - o 0,05% si le taux de non utilisation constaté quotidienne est supérieur à 50,00% et inférieur ou égal à 65,00%
 - o 0,10% si le taux de non utilisation constaté quotidienne est supérieur à 65,00% et inférieur ou égal à 100,00%

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir le Crédit Agricole Loire Haute Loire, offrant les meilleurs conditions, pour une durée d'un an sur la ligne de crédit de trésorerie pour un montant global de 4 000 000 €.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- examiner et approuver l'ouverture de la ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € avec le Crédit Agricole Loire Haute Loire ;

.../...

- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats devant intervenir avec ces établissements ;

- autoriser Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds, et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par les contrats du Crédit Agricole Loire Haute Loire.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne,

- 3 DEC. 2019

Le Président

Daniel FRECHET

ADOpte A L'UNANIMITE